

LES POISSONS MIGRATEURS sur le territoire du SAGE SUD CORNOUAILLE

- Février 2016 -

Surface : 600 km²

Linéaire de cours d'eau : 1 020 km

Département(s) : Finistère

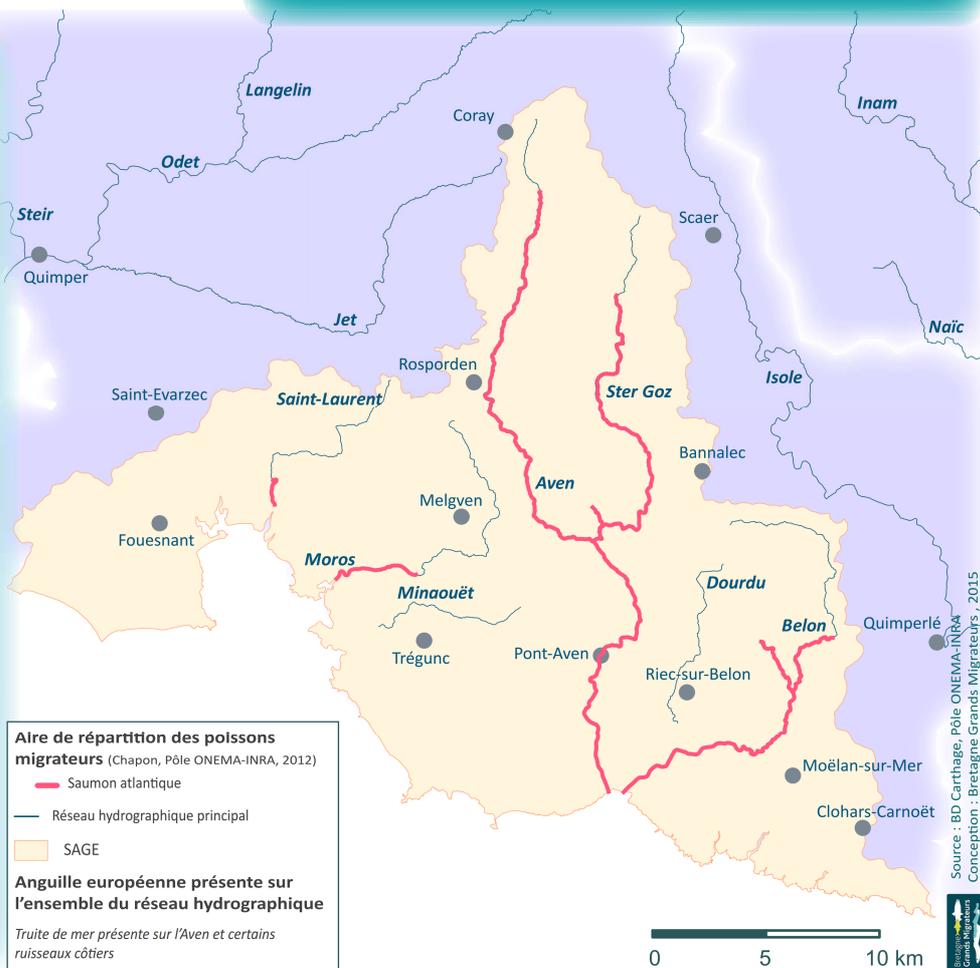
Cours d'eau principaux : Saint-Laurent, Moros, Aven,
Ster Goz, Dourdu, Belon

Poissons migrateurs : Saumon atlantique,
Anguille européenne et Truite de mer

Le saumon atlantique, l'anguille européenne et la truite de mer colonisent les bassins versants du territoire. L'anguille est présente sur l'ensemble du réseau hydrographique tandis que le saumon s'observe sur les cours principaux du territoire.

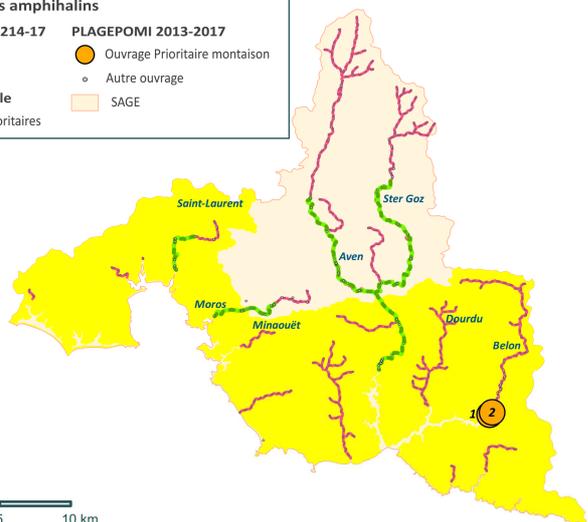
Ces fleuves côtiers se situent dans un contexte naturel relativement bien préservé. L'Aven subit en revanche des perturbations liées à la présence d'étangs et de rejets domestiques au niveau de Rosporden.

Ils sont bien colonisés par les poissons migrateurs, notamment le saumon qui fait l'objet d'un suivi annuel spécifique. Pour cette espèce, la présence relativement proche de la mer de zones de frayères et une bonne circulation migratoire garantissent un niveau de recrutement annuel correct en juvéniles de saumons.



Situation de la réglementation et de la gestion des poissons migrateurs amphihalins

LEMA - Classement L214-17	PLAGEPOMI 2013-2017
— Liste 2 & Liste 1	● Ouvrage Prioritaire montaison
— Liste 1	○ Autre ouvrage
■ Plan national Anguille	■ SAGE
■ Zone d'actions prioritaires	



Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 56 km

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 44 km

=> Linéaire en liste 1 : 179 km

Plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017

=> 2 ouvrages prioritaires

=> Taux autorisé de captures (TAC) 2016-2017 :

- Saumon de printemps : 5 sur le Belon, 23 sur l'Aven

- Castillon : 42 sur le Belon, 204 sur l'Aven

OBJECTIFS & MESURES de gestion du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2013-2017 pour les cours d'eau bretons

Le **PLAGEPOMI** est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :

=> la protection et la restauration des milieux
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces
=> la communication

Saumon :

Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

Truite de mer :

Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

Anguille :

Augmenter le nombre des anguilles argentées

Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles

Grande Alose :

Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

Alose feinte :

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

Lamproie marine :

Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

Lamproie fluviatile : Mieux connaître cette espèce en Bretagne

En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du **PLAGEPOMI**. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.

=> Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance

=> Poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles

=> Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement

Le **PLAGEPOMI** a également établi une liste régionale d'ouvrages prioritaires à la montaison et à la dévalaison :

Sur le Belon

=> 1* - Moulin Mer

=> 2 - Moulin du Duc

* Numéro à reporter sur la carte de situation de la réglementation et de la gestion des poissons migrateurs page 1

Sur l'Aven et le Moros

=> Amélioration des connaissances et identification des priorités de restauration de la continuité piscicole

La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le **PLAGEPOMI** se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des **SAGE** et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.

OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Sud Cornouaille



Stratégie définie par la Commission locale de l'eau

Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d'eau en améliorant la continuité écologique

Mesure 52 : Conforter la connaissance sur la trame bleue

Mesure 53 : Poursuivre les actions d'amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 (article L.214-17)

Mesure 54 : Travailler plus largement sur la problématique d'infranchissabilité des ouvrages

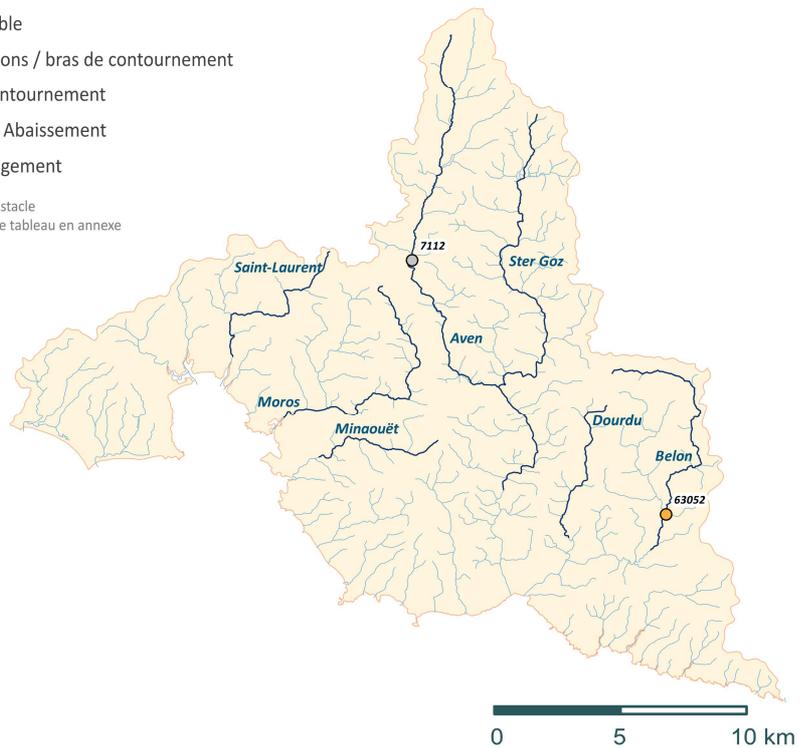
Mesure 55 : Accompagner les projets de busages de cours d'eau

Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins

- Etude préalable
- Passe à poissons / bras de contournement
- Rivière de contournement
- Effacement / Abaissement
- Autre aménagement
- XXX Code ROE de l'obstacle
A reporter dans le tableau en annexe

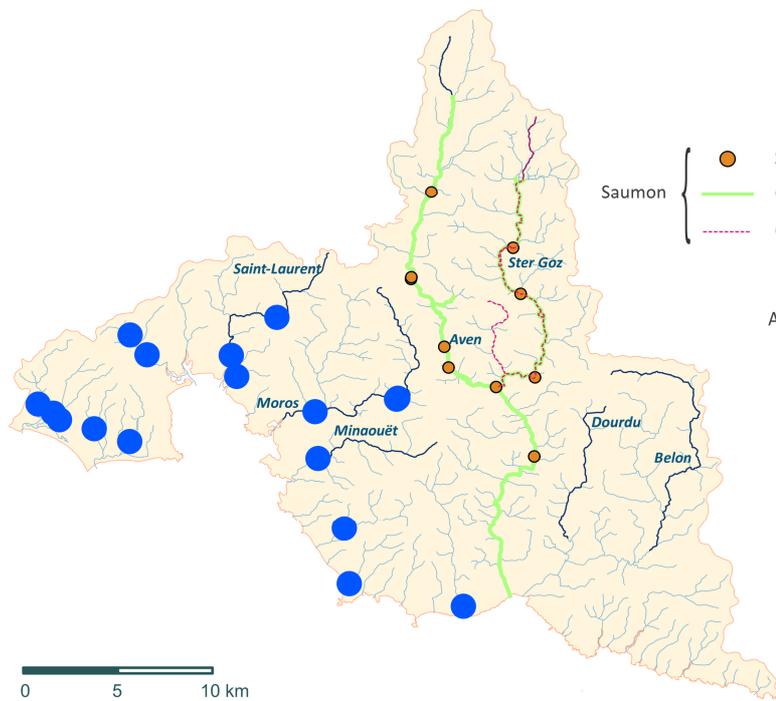
Hauteur de chute effacée : 0 m
 Hauteur de chute équipée : 1,5 m
 Accessibilité : *non déterminée*
 linéaire d'habitats restaurés : *non déterminé*

Ouvrages aménagés :
 => Grenelle : 0
 => L214-17 - Liste 2 : 0
 => Plagepomi : 0



Source : BD Carthage, ONEMA, Quimperlé communauté, CCA, BGM
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins



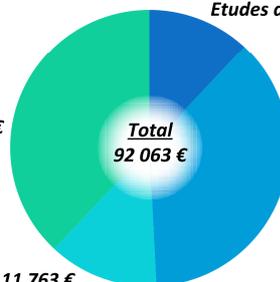
- Stations Indices d'abondance de juvéniles de saumons (2003-2014)
- Cartographie des habitats de juvéniles de saumons 2000-2006
- - - Comptage annuel des frayères de saumons (Quimperlé communauté, depuis 1996)
- Etat des lieux de la population d'Anguille (2007)

9 stations échantillonnées annuellement dans le cadre des indices d'abondance saumon
 55 km de cours d'eau cartographiés pour la description des habitats de juvéniles de saumon
 30 km de cours d'eau prospectés pour le comptage des frayères de saumons
 16 stations pêchées en 2014 lors de l'état des lieux de la population d'anguille

Bilan financier des actions du programme «Poissons migrateurs» 2007-2014

Travaux de restauration de la continuité écologique : 35 000 €

Etudes d'acquisition de connaissance : 11 000 €



Suivi des stocks : 34 300 €

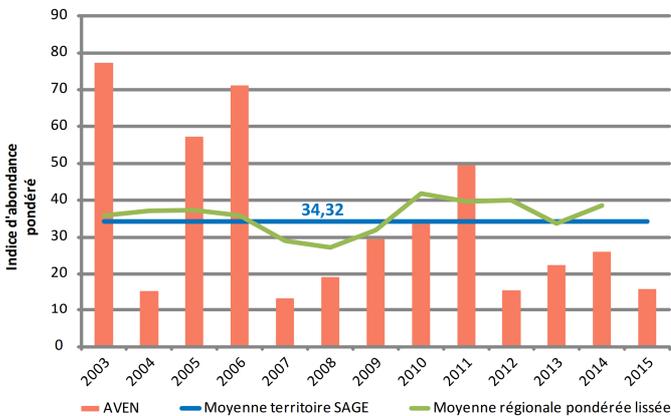
Etudes préalables à la restauration de la continuité : 11 763 €



Saumon atlantique

Indice d'abondance de juvéniles de saumon (FDPPMA 29)

Evolution de l'indice d'abondance pondéré sur le bassin de l'Aven de 2003 à 2015



Surface de production totale estimée : 237 978 m²
d'équivalent radier/rapide (ERR)
Surface accessible : 168 203 m² ERR (71% de la surface totale)

Production moyenne entre 2003 et 2015
=> 17 534 juvéniles sur le bassin de l'Aven

Contribution de 4,41 % du total régional sur l'Aven (petit cours d'eau)

Fortes variations interannuelles sur le bassin de l'Aven similaires à l'évolution des moyennes régionales :

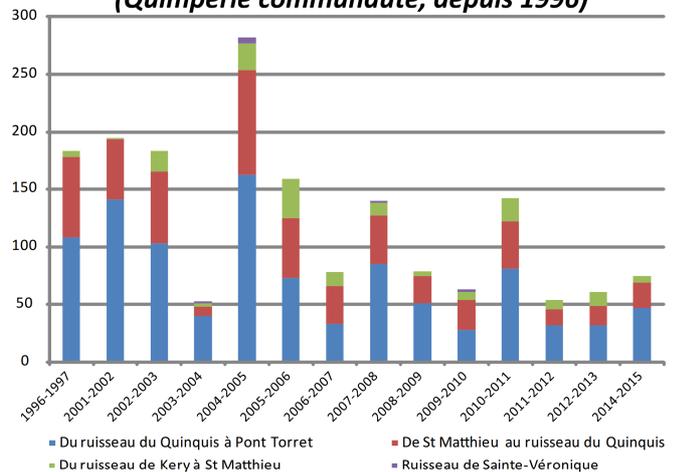
- => Exceptions faites de 2004 et 2012
- => Bon recrutement jusqu'en 2006

Indice annuel inférieur à la moyenne régionale à partir de 2006

Plus forte contribution des parties aval et médiane de l'Aven

- => Déficit de production de la partie amont de l'Aven liée à la qualité des habitats associée à des difficultés de continuité au niveau des étangs de Rosporden
- => Déficit de production en juvéniles de saumons sur le Ster Goz (attractivité du cours d'eau)

Comptage des frayères à saumons sur le Stergoz (Quimperlé communauté, depuis 1996)



Anguille européenne

Etat des lieux des densités d'anguilles sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille (FDPPMA 29, 2014)

Structure en âge équilibrée avec une dominance de jeunes individus à l'aval laissant place à des individus de plus de 300 mm à l'amont

Présence de moulins sur l'aval des fleuves du Moros et du Saint-Laurent, freinant la montaison des anguilles

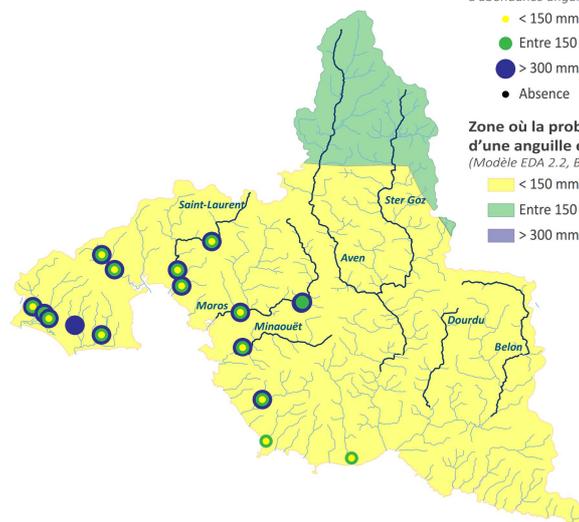
Problème de continuité au niveau d'une buse à l'aval du ruisseau de Mestrezec (ouvrage routier D145)

Présence d'anguilles
(Données issues des pêches d'indices d'abondance anguille)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm
- Absence

Zone où la probabilité de présence d'une anguille est égale à 50%
(Modèle EDA 2.2, Briand et al., 2015)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm

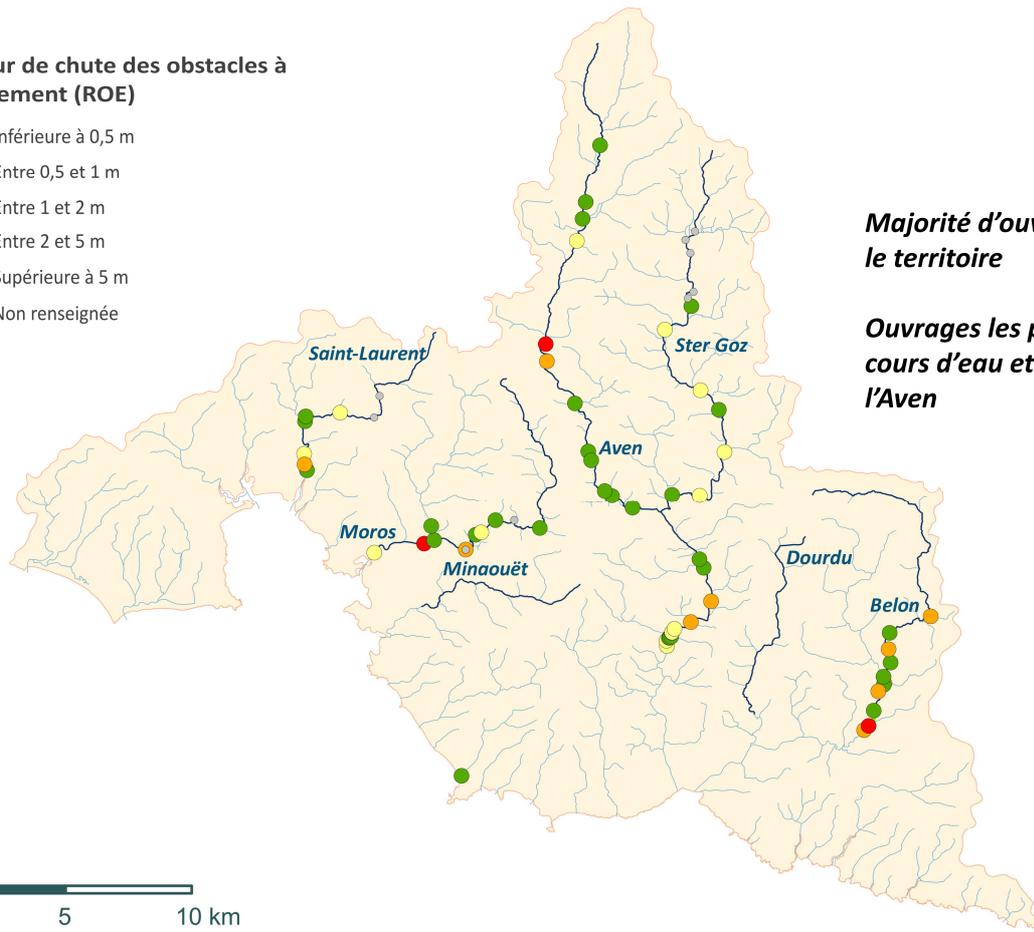


Source : BD Carthage, FD29, ONEMA, Briand et al., 2015
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée



Majorité d'ouvrages inférieurs à 1 m sur le territoire

Ouvrages les plus élevés à l'aval des cours d'eau et sur la partie médiane de l'Aven

Source : BD Carthage, ONEMA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015
ONEMA
Bretagne Grands Migrateurs

Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)

Cours d'eau	Obstacles à l'écoulement	Somme des hauteurs de chute renseignées	Dispositif de franchissement
Saint-Laurent	8	2,5 m (6 ouvrages renseignés)	0
Moros	10	7,8 m (8 ouvrages renseignés)	1
Aven	24	11,5 m	5
Ster Goz	12	2,9 m (7 ouvrages renseignés)	2
Belon	11	12,3 m	2

Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance

Anguille

- => Réaliser l'état des lieux de la population d'anguilles sur les bassins de l'Aven et du Ster Goz
- => Mettre en place un suivi du front de colonisation, de l'évolution du recrutement et des caractéristiques de la population d'anguilles à travers des pêches électriques spécifiques

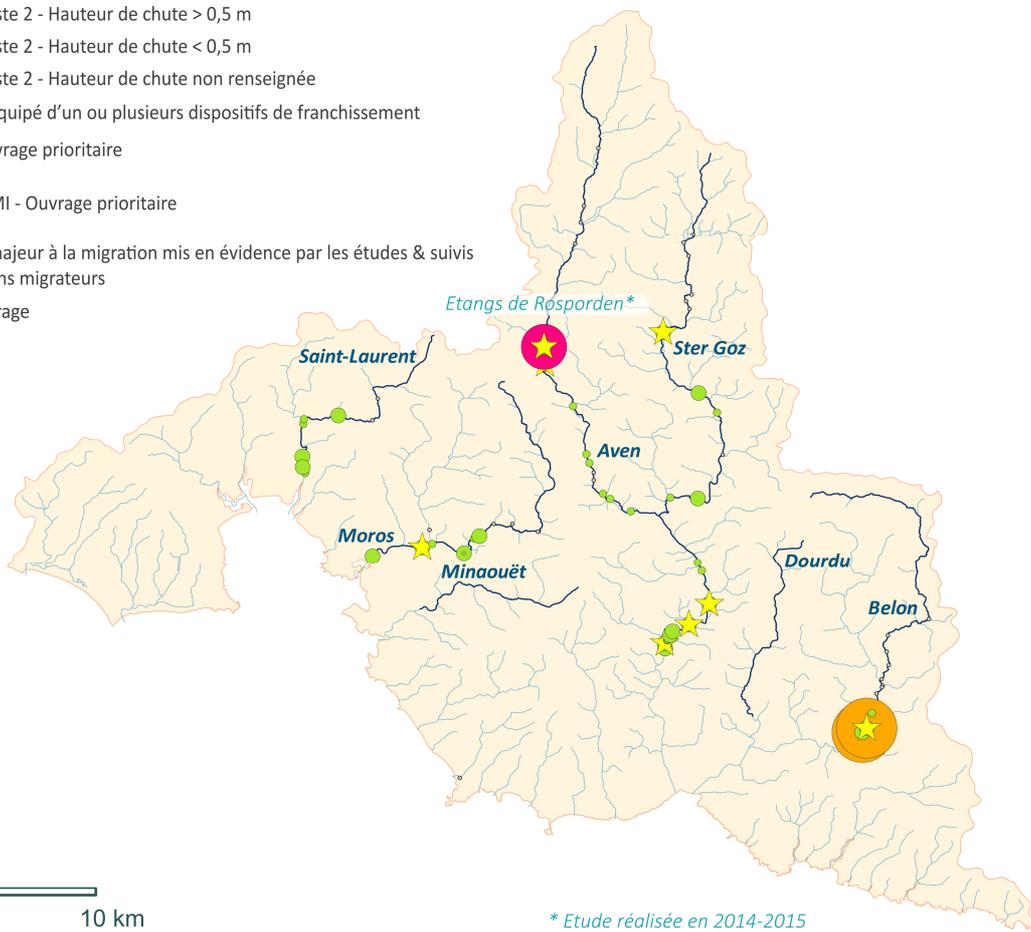
Saumon

- => Poursuivre le suivi du recrutement en juvéniles de saumons sur le bassin de l'Aven (9 stations)

Restaurer et garantir la libre circulation piscicole

Obstacles majeurs à la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins

- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute > 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute < 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute non renseignée
- ★ Obstacle équipé d'un ou plusieurs dispositifs de franchissement
- SAGE - Ouvrage prioritaire
- PLAGEPOMI - Ouvrage prioritaire
- Obstacle majeur à la migration mis en évidence par les études & suivis des poissons migrateurs
 - Autre ouvrage



Source : ONEMA, DREAL, PLAGEPOMI, SAGE, BGM, FD29
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Sud Cornouaille

Etat d'avancement : en cours d'élaboration (phase de validation du projet de SAGE)

Structure porteuse : Concarneau Cornouaille agglomération

Contrats territoriaux avec volet « milieux aquatiques »

2 sous-bassins versants

Structures porteuses :

=> Concarneau Cornouaille agglomération (ruisseaux côtiers de l'Odet à l'Aven)

=> Quimperlé communauté (Aven et Ster Goz)

Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Finistère (FDPPMA 29)

Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Aven et étangs de Rosporden, Pont-Aven, Ster Goz, Scaër)

Privés

Partenaires financiers et/ou techniques

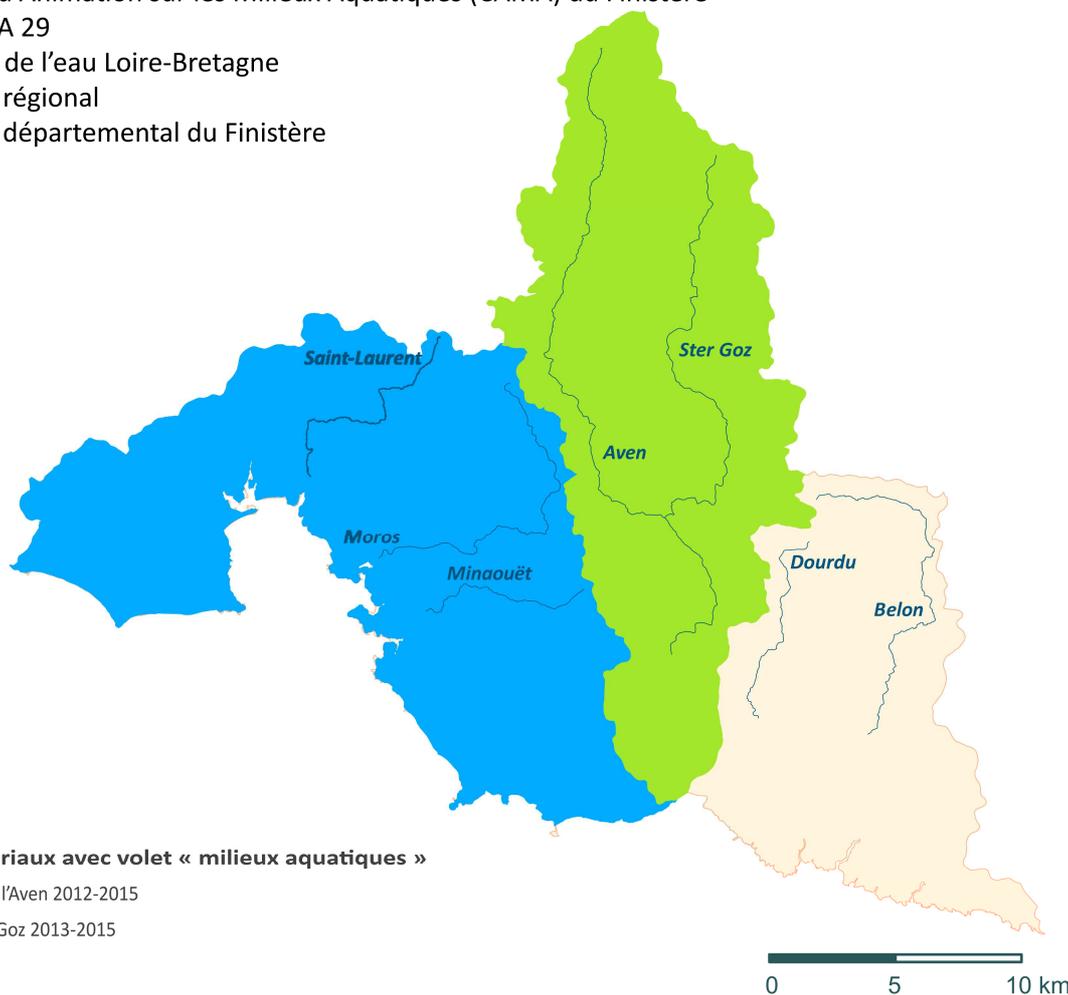
Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA) du Finistère

FDPPMA 29

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional

Conseil départemental du Finistère



Contrats territoriaux avec volet « milieux aquatiques »

- De l'Odet à l'Aven 2012-2015
- Aven -Ster Goz 2013-2015

Source : BD Carthage, AELB, CAMA29
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches « Poissons migrateurs » visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires.

Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs.

Dans ce contexte, sa mise en œuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au cœur de ce projet.

ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille

Thème	Espèces concernées	Année(s) de réalisation	Cours d'eau	Intitulé	Maître(s) d'ouvrage	Code ROE	Document(s) à télécharger
Etude d'acquisition de connaissance							
	Anguille	2014	Côtiers	Etat des lieux de la population d'Anguille	FDPMA 29		Rapport 2014
	Saumon Anguille	2015		Mortalité cumulée des saumons et des anguilles dans les turbines du bassin Loire-Bretagne	EPTB Vilaine ONEMA LOGRAMI		Rapport 2015
	Saumon	2015	Aven Belon	Révision des TAC sur la période 2016-2017 dans le cadre du PLAGEPOMI des cours d'eau bretons - Bassins versants de l'Aven et du Belon	BGM BGM ONEMA		Fiche
Suivi de stocks							
	Saumon	2007-2015	Aven	Indices d'Abondances de juvéniles de saumons	FDPMA 29		Rapport 2015
Etude continuité							
	Tous migrateurs	2012	Aven	Etude - Restauration de la continuité écologique sur le seuil des étangs de Rosporden sur l'Aven (OG - AVEN_16)	Commune de Rosporden	ROE 7 112	-
Travaux							
	Tous migrateurs	2008	Belon	Travaux - Restauration de la libre circulation sur le seuil du moulin de St Ouarneau (BELO_06) sur le Belon (Passe à poissons)	Privé	ROE 63 052	-

